



Changement d'état civil suite à reconnaissance paternel tardive.

Par **Iorlor**, le **08/04/2010** à **14:08**

Bonjour,
voilà j'ai 35 ans, marié, 2 enfants.
je suis né enfant naturel, et maintenant j'ai contact avec mon père et je voudrait porter son nom. Lui vit en Algérie et est d'accord pour me procurer tous les papiers nécessaires. J'ai sur mes papiers 5 prénoms qui ne me correspondent pas du tout et le nom de ma mère (qui est d'accord pour ma démarche). Est possible de changer de prénom et de nom? mon père peut il me reconnaître sans être en France ?